

32 | 18°) RATIFICATION de la convention relative à divers travaux topographiques, avec M. AUDRY Gilbert, Géomètre.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Une convention a été établie le 28 Septembre 1960 pour les travaux topographiques exécutés par M. AUDRY Gilbert, Géomètre.

Le montant des travaux s'élève à ..... 206.900 Fr.

Je vous demande de ratifier cette convention qui a déjà été approuvée par le Préfet à la date du 14 Novembre 1960./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.